



ANNEXE 25

Nos références à rappeler : **URB/874.1-26.109**

URBANISME - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le terrain concerné est situé à 1470 Bousval, rue Point du jour, 60A et cadastré division 3, section D n°570B.

Le projet consiste en la **construction d'une habitation** et présente les caractéristiques suivantes :

- Construction d'une habitation d'une superficie au sol de 295 m², composée de deux volumes : un volume de deux niveaux d'une hauteur au faite de 7,35m, et un volume d'un niveau d'une hauteur au faite de 5,10 m. Matériaux : parements en bardage bois de ton noir et toitures à double versant en tuiles noires.
- Abattage de 5 arbres et replantation de 4 arbres.

Le projet est soumis à « annonce de projet » pour le motif suivant : Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës.

En outre, le projet s'écarte du prescrit du Schéma de développement communal en ce qui concerne : construction en lot de fond.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, du
23 septembre 2026 au 09 octobre 2026

- soit par courrier ordinaire daté et signé (Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe),
- soit par courriel identifié et daté (info@genappe.be),
- soit par télécopie datée et signée (067/79.42.47).

Le dossier peut être consulté **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS, à partir du 18 septembre 2026 jusqu'au 09 octobre 2026**, à l'Administration communale, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe, service urbanisme, les jours ouvrables.

En outre des explications techniques peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant ou du service de l'urbanisme, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe. Agent traitant : Céline DEHOMBREUX - 067/79.42.37 – celine.dehombreux@genappe.be

A Genappe, le 17 septembre 2026

La Directrice Générale,
(sé) M. TOCK

le Bourgmestre,
(sé) G. COURONNE